



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **40**

- représentés : **3**

TOTAL **43**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	-
M. Christian WAGNER, Adjoint		Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> -	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
Mme Véronique ELO, Adjointe	M. Gilbert STECK, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> -
		Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Julien HAEGY

ayant donné procuration à Mme Véronique ELO

Mme Caroline PFISTER

ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

M. Adrien KIFFEL

ayant donné procuration à Mme Nathalie DISCHLER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

M. Pascal GEHIN

Membres excusés :

M. David PAULY, Conseiller Municipal de DORLSHEIM

M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION 2025 ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, EN APPLICATION DU II DE L'ARTICLE L.851-1 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE POUR LA GESTION D'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

N° 25-59

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'article L.851-1 du Code de la Sécurité Sociale pour la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage, prévoyant notamment la conclusion d'une convention annuelle avec l'Etat fixant notamment les modalités de participation financière de l'Etat au titre du fonctionnement et de la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage ;

CONSIDERANT, ainsi et dans ce contexte, que cette convention doit être renouvelée annuellement ;

VU le projet de convention 2025 à ce titre, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 25 septembre 2025 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 11 septembre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

la convention 2025 entre l'Etat et la Communauté de Communes en application du II de l'article L.851-1 du Code de la Sécurité Sociale pour la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage, dans les forme et rédaction proposées,

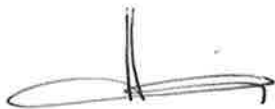
précise

que cette convention fixe notamment les modalités de participation financière de l'Etat au titre du fonctionnement et de la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

La secrétaire de séance,



Sandrine HIMBERT



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 29 septembre 2025
- publication sur le site internet le : 29 septembre 2025

Acte à classer**DE-25-59**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-09-29T11-33-19.00 (MI264140633)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250925-DE-25-59-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION 2025
ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN APPLICATION
DU II DE L'ARTICLE L.851-1 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE
POUR LA GESTION D'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE


Date de décision : 25/09/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25-59 AAGV CONVENTION 2025.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/09/25 à 11:33

Par SEGUIN Muriel

Transmis

Date 29/09/25 à 11:33

Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception

Date 29/09/25 à 11:38